

Prix de thèse Okamatsu Yoshihisa 2022

Discours de remerciement

CORBEL Amélie, *Régulation de la mixité conjugale au Japon – Les CEPA, intermédiaires entre deux loyautés*, thèse soutenue le 12 janvier 2021.

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les membres du jury, chers collègues,

C'est avec émotion, un mélange de surprise et de fierté, que je reçois aujourd'hui le prix de thèse Okamatsu Yoshihisa 2022 pour mon travail sur la régulation de la mixité conjugale au Japon. J'aurais souhaité être présente à vos côtés en ce jour mais la distance géographique Paris-Tôkyô aura eu raison de ce souhait.

Avant toutes choses, je tiens à remercier les membres du jury : Sandra Schaal, Arnaud Brotons et Kazuhiko Yatabe pour la pré-sélection, ainsi qu'Anne Gonon, Eric Seizelet et Josef Kyburz pour la sélection finale. Je vous remercie sincèrement d'avoir pris le temps de lire et d'évaluer les thèses qui vous sont parvenues. Qu'une société savante comme la SFEJ organise un prix de thèse a son importance : cela montre non seulement la vitalité de notre domaine d'étude, mais c'est aussi une manière de faire connaître les travaux de jeunes chercheurs et enfin, de récompenser l'ensemble des thèses ayant abouties, quand on sait le chemin long et parfois tumultueux qu'il faut pour y parvenir.

Si je suis tout particulièrement touchée de recevoir ce prix de thèse de la part de la SFEJ, c'est notamment parce que je ne suis pas issue d'un parcours universitaire classique en études japonaises. Ma rencontre avec le japonais remonte au lycée. C'est à la suite d'une rencontre fortuite avec le professeur de japonais du lycée Saint-Paul (Vannes), lors des portes ouvertes, que je décide de prendre le japonais comme LV3. Sans cette rencontre avec ce professeur haut en couleurs, qui s'avèrera être un ancien élève de l'INALCO, j'aurais probablement opté pour l'allemand, une langue qui me semblait alors plus « utile », ou alors le breton.

La suite de mon parcours scolaire, je l'ai effectué à Sciences Po Paris, de la licence au doctorat. Si mes études à Sciences Po m'ont permis d'avoir un ancrage disciplinaire fort en sciences sociales et en particulier en science politique, elles m'ont aussi donné l'occasion de faire deux séjours universitaires d'un an au Japon, une première fois en licence et une seconde fois en master. Ce sont ces séjours qui m'ont permis d'approfondir mes connaissances en japonais et de poursuivre ainsi des recherches en travaillant à partir de sources japonaises.

Lors de ma thèse, j'ai été suivie par Pierre Lascoumes et Anne Revillard, deux chercheurs spécialistes de sociologie de l'action publique, de sociologie du droit et du genre, les disciplines qui me paraissaient alors cruciales pour analyser les enjeux au cœur de ma thèse. Le versant japonais de mes recherches a été quant à lui principalement suivi par les professeures qui m'ont successivement accueillie au Japon : ITÔ Ruri lors d'un premier séjour à l'université Hitotsubashi, ADACHI Mariko de l'université Ochanomizu lors de mon terrain de thèse, et enfin MORI Chikako à Hitotsubashi. Grâce à elles, j'ai pu développer une meilleure connaissance du contexte japonais contemporain, découvrir les travaux japonais en études sur le genre, mais aussi imaginer une future carrière de professeure d'université au Japon. Qu'elles en soient ici vivement remerciées.

En cours de thèse, j'ai pu conforter mon ancrage en études japonaises grâce à des échanges auprès de doctorantes et doctorants de l'Inalco et de Paris VII, échanges qui ont souvent donné naissance à des amitiés. Ce sont eux qui m'avertissaient de l'organisation de colloques ou de journées d'étude à venir, relisaient mes travaux, m'informaient des règles en matière de translittération du japonais ou des enjeux propres à la traduction de certaines notions clés, tout un ensemble de savoirs et savoir-faire qui ne m'étaient pas accessibles depuis mon institution de rattachement. Sans cette transmission horizontale des savoirs, je ne serais pas là devant vous.

J'interprète l'obtention de ce prix en partie comme une validation de ce type de parcours quelque peu atypique en études japonaises, un parcours qui n'aurait pu se faire sans l'esprit d'ouverture de la présente communauté scientifique. Espérons que des disciplines comme la science politique ou la sociologie se montrent tout aussi ouvertes aux doctorant.es issus des études aréales.



Avant de récompenser un parcours, ce prix récompense avant tout une thèse. Je souhaiterais donc vous présenter les questionnements qui ont guidé cette recherche.

Pour ma recherche de doctorat, je souhaitais poursuivre une réflexion entamée en master sur la manière dont le genre continue d'informer le droit et les politiques publiques une fois l'égalité formelle conquise. Le choix d'examiner la régulation de la mixité conjugale s'est fait à la suite de plusieurs lectures académiques et par intérêt personnel.

Les travaux existant sur les règles de droit relatifs aux mariages internationaux (acquisition de la nationalité par mariage, transmission de la nationalité aux enfants, obtention d'un "visa pour conjoint" etc.) mettaient en évidence l'existence d'inégalités de droit selon le sexe du ressortissant national jusqu'au milieu des années 1980. Cependant, rares étaient les travaux à s'interroger sur la persistance du caractère genré de ces régulations pour la période post-1985, une fois l'égalité de droit formelle conquise. Cette question mérite pourtant d'être posée, particulièrement en matière de régulations migratoires. La raison à cela : la forte croissance du nombre de mariages internationaux à partir des années 1980 et l'évolution de leur composition ont contribué à l'émergence d'une « économie morale du soupçon ». La crainte de mariages blancs a amené le Bureau de l'immigration, fort de son pouvoir discrétionnaire, à devoir se prononcer sur la « réalité » du mariage des requérants.

➔ Ma première question de recherche portait ainsi sur la manière dont le genre a informé et continue d'informer les régulations de la mixité conjugale, aussi bien à l'étape de création normative qu'à celle de leur mise en œuvre sur une période de plus d'un siècle.

Étudier les régulations de la mixité conjugale permet également de s'interroger sur les frontières externes et internes de la communauté nationale. (1) Externes, parce qu'elles déterminent les conditions d'accès à la nationalité et à un titre de séjour pour les conjoints étrangers. (2) Internes, ensuite, parce qu'elles révèlent les enjeux de stratification propres à la communauté nationale. En effet, tous les ressortissants nationaux ne sont pas égaux en matière de jouissance d'une vie de famille sur le territoire : le statut légal d'un couple et de ses enfants peut différer sensiblement selon les modalités d'inscription du conjoint japonais (comme étranger) dans les rapports sociaux de classe, de genre et de race / nationalité.

➔ Ma deuxième question de recherche portait ainsi sur ces dynamiques d'inclusion et d'exclusion à la communauté nationale.

Enfin, l'analyse des régulations migratoires permet d'ouvrir des réflexions inédites sur le rôle d'intermédiaires non-étatiques dans la mise en œuvre de l'action publique. Le cas d'étude japonais se caractérise par la présence de *gyōsei shoshi* 行政書士 (conseillers-experts en procédure administrative), des professionnels du droit qui peuvent se charger – contre rémunération – des procédures de demande de titres de séjour. Ils jouent ainsi un rôle d'intermédiaire entre l'administration migratoire et leurs clients (ici, les couples binationaux). Leur étude permet de poursuivre les réflexions

engagées par les travaux français en science politique sur les « nouveaux guichets de l'immigration ». Là où la majorité de ces travaux portent sur des acteurs associatifs, mon cas d'étude a l'originalité de concerner des acteurs privés marchands, sans démarche militante.

➔ Ma troisième question de recherche portait ainsi sur leurs logiques d'action et sur la façon dont ils investissent leur rôle d'intermédiation.

Pour répondre à ces questionnements, j'ai dû mobiliser une pluralité de méthodes de collectes de données : travail sur un ensemble de sources primaires et secondaires, entretiens semi-directifs, etc. Le cœur de ma contribution, à savoir l'analyse du rôle de ces acteurs parajuridiques dans la régulation de la mixité conjugale, est pour sa part tiré de données récoltées à l'issue d'une observation participante de plusieurs mois dans des bureaux de *gyōsei shoshi*. Le matériau empirique obtenu est inédit : d'une part, parce que les travaux japonais en sociologie du droit délaissent l'étude des parajuristes au profit de professions plus prestigieuses telles que les avocats, et d'autre part, parce que les méthodes ethnographiques sont peu mobilisées dans ces travaux. Que les *gyōsei shoshi* m'ayant accueillie au sein de leur bureau soient ici vivement remerciés.

Comme vous aurez pu le constater, ma recherche s'est construite autour de plusieurs questions de recherche et non pas d'une seule. Si cela a pu parfois prêter à confusion et rendre difficile l'exercice délicat qui consiste à résumer sa thèse et ses principales conclusions en quelques lignes, je trouve - avec le recul - que cela a contribué à la richesse de ce travail de thèse. Un japonologue y trouvera matière à réflexion, au même titre qu'un politiste et un sociologue du droit. Cela m'a également permis de discuter avec plusieurs disciplines et aussi de contribuer à des débats intra-disciplinaires à partir du cas d'étude japonais. Si je retiens quelque chose de mon doctorat, c'est qu'il faut faire confiance aux pistes de réflexion qu'ouvre notre objet de recherche.

Pour en savoir plus sur les résultats de cette recherche, je vous invite à lire le résumé de thèse qui devrait être publié dans un prochain numéro de *Cipango* ou – pour les plus curieux et courageux – de consulter ma thèse, en téléchargement libre.

Avant de conclure, j'aimerais insister sur le fait que ce travail n'aurait probablement pas abouti en l'état sans le soutien continu de mes directeur et directrice de thèse, en particulier lorsque je rencontrais des difficultés sur le terrain ou que la phase de rédaction avait raison de mon bien-être psychique. Merci à eux. Je voudrais aussi souligner que cette thèse a été effectuée dans de bonnes conditions financières grâce à l'obtention d'un contrat doctoral, d'une fellowship de la Fondation du Japon et d'une

bourse de la fondation Atsumi. Je tiens à remercier ces institutions pour la confiance qu'elles m'ont accordée mais aussi rappeler qu'il n'y a pas de miracles en recherche : sans une certaine stabilité financière, il est difficile de mener à bien des projets de recherche.

Si j'avais déjà pour objectif de poursuivre mes recherches sur le Japon, la réception de cette prestigieuse distinction me conforte dans cette décision. Malgré le fait que je sois installée au Japon pour au moins quelques années encore, j'espère avoir l'occasion de collaborer avec des membres de la SFEJ autour de projets communs.

Je vous remercie de votre attention.

Jeudi 8 décembre 2022, Tôkyô